

# Aide aux entreprises participant à des salons professionnels

## Objet de l'intervention

Encourager les petites entreprises de production qui participent à un salon professionnel national ou international.

## Conditions d'éligibilité

- + Etre une entreprise dont la production est l'activité principale ou qui participe incontestablement à l'image du Département de l'Aveyron
- + Participer à un salon exclusivement professionnel

## Dépenses subventionnables

- + **Pour les salons en France :**  
Coût HT de location du stand y compris frais d'aménagement  
20 % plafonné à 1 000 € si l'entreprise est installée sur une commune de plus de 5 000 habitants  
30 % plafonné à 1 500 € si l'entreprise est installée sur une commune de moins de 5 000 habitants.
- + **Pour les salons à l'étranger :**  
30 % plafonné à 1 500 € si l'entreprise est installée sur une commune de plus de 5 000 habitants  
40 % plafonné à 2 500 € si l'entreprise est installée sur une commune de moins de 5 000 habitants.

### Remarque

*Les entreprises éligibles auront au plus 5 ans d'existence maximum au moment de la demande.*



L'Artisanat, 1<sup>re</sup> entreprise du département



Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat

Aveyron